COMMUNE DE NEUBOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2022

Sous la Présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

M. WIRTH Benoit qui donne procuration à Mme le Maire. Mme BENOIT Sandrine.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/03/2022
- 2) Instauration de forfaits pour prise en charge de dépôts sauvages
- 3) Ecole : demandes de subventions
- 4) Aire de jeux
- 5) Embellissement de la Commune
- 6) Après-midi récréatif seniors
- 7) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/03/2022

Le procès-verbal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Instauration de forfaits pour prise en charge de dépôts sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation faite que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, Mme le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination (traitement) par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Décide d'instaurer :

- un tarif forfaitaire de 120 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume inférieur à 100 litres, volume de déchets pouvant être transporté à la main sans l'aide d'un véhicule par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif forfaitaire de 300 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume supérieur à 100 litres, volume de déchets ne pouvant être transportés qu'à l'aide d'un véhicule par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages composés de déchets autres que des déchets inertes (déchets classés dangereux) ou d'encombrants, par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- > Charge le Maire ainsi que les garde-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
- > Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Une information sera faite dans le bulletin communal du mois de juin 2022. Adopté à l'unanimité

3) Ecole : demandes de subventions

Mme le Maire donne lecture de deux demandes de subvention :

- L'une pour un voyage à PARIS des classes de CM1 et CM2 de Mme WANNER du 20 au 24 juin pour 20 élèves dont le coût par élève se monte à 546 euros.

Mme le Maire relate sa discussion avec Mme WANNER (réception tardive des devis, obligation de confirmer dans les plus brefs délais) qui avait besoin d'une réponse dans l'urgence.

Compte-tenu de la subvention de $400 \notin$ accordée à ces classes et de la prise en charge par la Commune des sorties « piscine » pour un montant de $220 \notin$, elle propose de verser une subvention de $700 \notin$ pour ce voyage scolaire, somme qu'elle a évoquée avec Mme WANNER.

 L'autre pour une sortie de fin d'année au château du Haut-Koenigsbourg et à la Montagne des Singes pour les classes de PS - MS de Mme DOLLE et les classes de GS et CP de Mme ARON.

Ces classes n'ayant bénéficié d'aucune subvention à ce jour, Mme le Maire propose une participation de $300 \notin$ à cette sortie chiffrée à $630.50 \notin$.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le versement de 700 € pour le voyage scolaire à Paris et 300 € pour la sortie de fin d'année pour les classes PS-MS,
- Ces subventions seront prélevées sur la réserve du compte des subventions.

Adopté à l'unanimité

4) Aire de jeux

Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Luc BLAS qui relate les différents échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du groupe de travail composé d'Evelyne GROSSIORD, Frédérique ALISON, Michel KAETZEL, Geoffroy MOSSER et lui-même.

Après avoir rencontré sur place les sociétés SATD et HUSSON, le groupe de travail a retenu la proposition de la société HUSSON pour un « Dôme Magicolor » Le devis estimatif s'élève à 14 891.20 € HT pose comprise. La plateforme devant recevoir cette structure devra être préparée par la Commune. Le coût total est estimé à 18000 € TTC. L'installation pourrait se faire cet automne.

Les devis et croquis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'installation du « Dôme Magicolor »,
- Charge Mme le Maire de faire une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

5) Embellissement de la Commune

Mme le Maire informe que la CeA mettra en place fin mai de nouveaux panneaux d'entrée et sortie d'agglomération. Ces panneaux seront placés de part et d'autre de la route. Aucun autre panneau n'est admis sur les supports.

Mme le Maire donne la parole à M. Fabien DIGEL qui rappelle le fleurissement réalisé en 2021 et les investissements y afférent. Il propose, photo à l'appui, d'installer à l'entrée de NEUBOIS route de Sélestat une structure de mobilier urbain Catalpa permettant d'apposer le panneau des Villes et Villages Fleuris et le logo de la Commune. La dépense est estimée à 2730.48 € HT pose comprise.

Il évoque aussi les possibilités d'aménager cette entrée avec notamment la plantation d'espèces vivaces et durables avec une floraison espacée du printemps à l'automne. Des travaux de préparation sont nécessaires avant de planter. La mise en place se fera cet automne.

Dans le même ordre d'idée, il propose un réaménagement de l'espace au-dessus de la fontaine rue Principale.

Le coût des végétaux est estimé à 813 € HT.

Il propose également de mettre en place 3 pots d'une hauteur d'un mètre au niveau de la Salle St Materne pour un montant unitaire de 263 € HT et suggère de retenir la couleur rouge cadrant bien pour des décorations de Noël. Mme GROSSIORD Evelyne estime que la matière plastique des pots n'est pas écologique.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, la mise en place de la structure Catalpa et le réaménagement de l'espace rue Principale,
- Approuve l'acquisition des pots par 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes ALISON Frédérique et GROSSIORD Evelyne).

6) Après-midi récréatif seniors

Après deux années où il n'a pas été possible d'organiser une fête de Noël pour les seniors remplacée par la distribution de bons-cadeaux dont l'utilisation a connu un succès avoisinant les 100 % d'utilisateurs, Mme Estelle MARCOT et Mme le Maire proposent d'organiser un après-midi récréatif le dimanche 26 juin à l'intention de personnes de 65 ans et plus.

Mme Estelle MARCOT détaille la conception de cette animation :

- Exposition et démonstration de savoir-faire (peinture, sculpture, travail du bois, création de bijoux, vannerie),
- Dessert et café, thé ou tisane offerts par la Commune,
- Stand desserts et boissons tenu par Fabrice et Fanny,
- Invitation à l'ensemble des habitants pour participer à cet après-midi.

Une information sera faite dans le bulletin communal de juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité l'organisation de cet après-midi récréatif.

7) Divers

Aménagement foncier: Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Son rapport est consultable en mairie. La Commission Communale d'Aménagement Foncier se réunira sous la présidence de M. MONTEIL le lundi 13 juin 2022 à 9 h 00 à la salle St Materne pour étudier les réclamations et observations.

Journée Citoyenne du 14 mai : Plus de 50 personnes sont inscrites.

Eclairage public : A la question de Mme GROSSIORD sur la fin des travaux, Mme le Maire confirme que des problèmes de fonctionnement subsistent route de Dieffenbach notamment. Quelques luminaires sont encore à poser et le remplacement des armoires électriques n'est pas tout à fait terminé. Elle précise aussi que les premières économies ont été constatées sur les dernières factures.

Economies d'énergies dans les bâtiments communaux : M. MARTIN Joël suggère qu'un audit concernant le chauffage des bâtiments communaux soit réalisé compte-tenu des prix des énergies qui flambent et des mesures environnementales préconisées.

Mme le Maire en prend acte et propose de réunir une commission Bâtiments à la rentrée pour travailler sur ce sujet.

SDEA : Le rapport d'activité et de développement durable 2016-2020 est disponible en mairie.

Voirie: Mme GROSSIORD Evelyne demande que les plots route de Dieffenbach soient remis en place pour assurer la sécurité des piétons. La commission Voirie et la Sté Urbami, maître d'œuvre examineront la situation en juin prochain pour un réaménagement.

Elections législatives: Le bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h les 12 et 19 juin est constitué.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le

Mme le Maire

Marie Odile UHLERICH

Les Membres